



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 Dirhams
Siège social : Zone Industrielle Mghogha, route de Tétouan n° 19, Tanger
Registre du Commerce de Tanger n° 42645

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de **MED PAPER**, société anonyme au capital de 258.255.500 dirhams dont le siège Social est à Tanger, zone Industrielle Mghogha, route de Tétouan n° 19, immatriculée au Registre de commerce de Tanger sous le numéro 42645, sont convoqués le **25 Juin 2015** au siège de la société à Tanger, Zone Industrielle, route de Tétouan n°19, à **12 heures en Assemblée Générale ordinaire annuelle** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire
- Examen et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2014
- Quitus à donner aux administrateurs et décharges aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2014
- Affectation du résultat dudit exercice
- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée par la loi 20-05 et approbation des conventions réglementées
- Constatation de la fin du mandat des Administrateurs et proposition du renouvellement dans leurs fonctions pour une période de 6 ans
- Constatation de la fin du mandat des Commissaires aux comptes, Price Waterhouse et KPMG et désignation des Commissaires aux comptes pour les exercices, 2015, 2016 et 2017
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales

Les actionnaires peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Un actionnaire peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, conformément à l'article 131 de la loi 1795- sur les sociétés anonymes, tel que modifié.

Le projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée ainsi que des formules de pouvoir sont disponibles au siège administratif au le secrétariat de Monsieur le Président.

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège administratif, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17/95 sur les sociétés anonymes.

Le Conseil d'Administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2015 PROJET DE RÉSOLUTIONS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale approuve les modalités de convocation et la considère valable dans tous ses effets. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve dans toutes leurs parties.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l'exercice clos le 31/12/2014 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par une perte nette de **40.674.157.78** Dirhams et un total de capitaux propres de **21.001.855.92** Dirhams.

L'Assemblée générale approuve également toutes les opérations traduites dans ces états et résumées dans ces rapports. L'Assemblée Générale, décide, en conséquence de donner quitus entier et définitif aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes, pour l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter en report à nouveau la perte de l'exercice 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale constate la fin du mandat des Administrateurs et propose le renouvellement dans leurs fonctions pour une nouvelle période de 6 ans.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale constate la fin du mandat des Commissaires aux comptes, Price Waterhouse et KPMG et désigne les Commissaires aux comptes pour les exercices, 2015, 2016 et 2017.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, et statuant sur ce rapport, approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que celles conclues antérieurement et dont les effets **se sont poursuivis au cours de l'exercice clos le 31/12/2014**, qui y sont mentionnées, et ce conformément aux dispositions de l'article 56 et suivants de la loi 17-95 sur la société anonyme tel que modifiée et complétée par la loi 20/05 du 23 mai 2008.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Price Waterhouse
101, Bd Massira Al Khadra
20000 Casablanca

Aux Actionnaires
MED PAPER SA
Tanger



KPMG
40, Boulevard Anfa
Casablanca

RESUME DU RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CERTIFIANT LES COMPTES ANNUELS DE MED PAPER SA - EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2014

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse, ci-joints, de la société MED PAPER SA comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de DH 21 001 856 dont une perte nette de DH 40 674 158.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses actionnaires mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER une avance de trésorerie de DH 0,9 millions non reconnue par MED PAPER. En l'absence d'un accord des deux parties sur ces opérations, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.
2. La Société a fait l'objet le 25 mai 2009 d'un contrôle fiscal au titre des exercices clos les 31 mars 2005, 2006, 2007 et 2008, concernant la société ex-SAFRIPAC. Après remise en cause par MED PAPER des notifications, la Commission Nationale de Recours Fiscal avait rendu sa décision au cours de l'exercice 2013 en arrêtant le montant du redressement hors pénalités et majorations de retard à environ DH 3,7 millions. Cependant, la Société a rejeté la totalité des chefs de redressement et n'a constaté aucune provision au titre de ce contrôle fiscal. Au cours de l'exercice 2014, la Société a introduit ce contentieux devant le Tribunal Administratif. A ce stade et en attendant la fin de ce contentieux, nous ne sommes pas en mesure de connaître l'impact final de ce contrôle sur les états de synthèse de la Société au 31 décembre 2014.
3. La Société intègre, pour le calcul du coût de production de ses stocks de produits finis, les charges liées à la sous activité occasionnée par les arrêts fréquents de la production qui, selon le Code Général de Normalisation Comptable marocain, ne sont pas incorporables au coût de production. La valeur des stocks de produits finis et en-cours de la Société figurant à l'actif de la Société au 31 décembre 2014 ainsi que la situation nette de la Société à cette date seraient ainsi surestimées d'environ DH 4,6 millions avant impôts.

Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA au 31 décembre 2014 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

4. Sans remettre en cause ce qui précède, nous attirons votre attention sur les faits suivants :
 - Suite à la fusion-absorption par la société Papelera de Tetuan S.A (MED PAPER SA) de la société SAFRIPAC et afin de finaliser la cession effectuée en 2008 par MED PAPER au profit de la société DYAR AL MANSOUR du terrain sur lequel se trouvait l'ensemble de l'outil industriel du site de Tétouan, un protocole d'accord a été signé le 24 décembre 2013, suivant un acte notarié enregistré à Rabat en date du 7 janvier 2014, entre, d'une part, MED PAPER et d'autre part le Groupe CDG, composé entre autres de la société DYAR AL MANSOUR, de la société CELLULOSE DU MAROC et de la CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION. Ce protocole d'accord consacre la proposition d'achat par le Groupe CDG d'un terrain sis à Casablanca et appartenant à MED PAPER avec possibilité d'une datation en paiement et moyennant un prix de DH 32,5 millions, auquel s'ajouterait le montant de DH 30 millions restant dû par la société DYAR AL MANSOUR à MED PAPER au titre de la cession du terrain de Tétouan, soit un total de DH 62,5 millions qui devrait être payé aux banques par MED PAPER afin d'obtenir les mains levées des différentes charges ayant grevé le terrain de Tétouan. En contrepartie, la société DYAR AL MANSOUR renonce à réclamer, tous intérêts de retard pour défaut de libération par MED PAPER du terrain de Tétouan, la société CELLULOSE DU MAROC et les banques renonçant également à une partie de leurs créances envers la Société. Ainsi, la Société a comptabilisé en 2013 un produit non courant avant impôt de DH 25 millions représentant le montant total des abandons de créances susmentionnés. A ce jour, les formalités de transfert de propriété du terrain de Tétouan, lequel conditionne l'exécution du protocole précité étant toujours en cours et en l'absence d'une confirmation par les parties ou du notaire concernés par ledit protocole que celui-ci reste toujours en vigueur, nous ne sommes pas en mesure à ce stade de savoir quel sera le sort qui sera réservé à son exécution. Cependant, le management de la Société confirmant qu'il n'y aura pas de remise en cause des engagements pris dans le protocole d'accord susmentionné, lesquels devraient être réalisés dans les plus brefs délais, n'a pas jugé nécessaire de constater dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 ni intérêts de retard ni pénalités supplémentaires par rapport aux montants arrêtés dans ledit protocole.
 - Les comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2013 et 2014 font apparaître une situation nette inférieure au quart du capital social. Conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 20 juin 2014 et a décidé de la non dissolution anticipée de la Société. Le management de la Société estime cependant que les actionnaires continueront à apporter leur soutien à la Société. Il considère que la continuité d'exploitation n'est pas compromise et par conséquent, les états de synthèse ci-joints ont été préparés suivant le principe comptable de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements comptables qui s'avèreraient nécessaires, dans le cas où la Société se trouverait dans l'obligation de cesser son activité.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 27 mars 2015

Les Commissaires aux Comptes

Price Waterhouse

A. Bidah
Associé

KPMG

M. Fraiha
Associé

K P M G
40, Bd. d'Anfa - Casablanca
Tél : 212.(02)29.93.04 LG
Fax : 212.(02)29.93.05



BILAN (ACTIF)

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

	ACTIF		EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net		
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)	9 091 371,26	8 477 311,21	614 060,05	2 177 334,30		
* Frais préliminaires			0,00	0,00		
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 091 371,26	8 477 311,21	614 060,05	2 177 334,30		
* Primes de remboursement des obligations						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	67 110 675,00	1 103 212,55	66 007 462,45	85 993 591,78		
* Immobilisations en recherche et développement						
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 122 933,00	1 103 212,55	19 720,45	5 849,78		
* Autres immobilisations incorporelles	65 987 742,00		65 987 742,00	85 987 742,00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	567 171 917,01	441 533 532,22	125 638 384,79	138 187 415,84		
* Terrains	66 643 923,00		66 643 923,00	66 643 923,00		
* Constructions	30 316 701,79	18 410 521,53	11 906 180,26	13 963 940,57		
* Installations techniques, matériel et outillage	451 341 888,32	405 234 275,17	46 107 613,15	56 260 998,15		
* Matériel transport	6 568 410,99	6 287 290,44	281 120,55	467 243,22		
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	11 632 232,91	10 932 685,06	699 547,85	851 910,90		
* Autres immobilisations corporelles	666 760,00	666 760,00	0,00	0,00		
* Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 637 824,76	0,00	1 637 824,76	1 637 824,76		
* Prêts immobilisés						
* Autres créances financières	1 536 324,76		1 536 324,76	1 536 324,76		
* Titres de participation	101 500,00		101 500,00	101 500,00		
* Autres titres immobilisés						
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)						
* Diminution des créances immobilisées						
* Augmentation des dettes financières						
TOTAL I (A+B+C+D+E)	645 011 788,03	451 114 055,96	193 897 732,05	207 996 166,68		
STOCKS (F)	58 433 331,50	0,00	58 433 331,50	69 535 432,90		
* Marchandises						
* Matières et fournitures consommables	25 666 243,98		25 666 243,98	27 757 582,72		
* Produits en cours	239 905,19		239 905,19	303 041,66		
* Produits intermédiaires et produits résiduels						
* Produits finis	32 507 182,33		32 507 182,33	41 474 808,52		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	263 527 503,16	113 049 786,83	150 477 716,33	170 028 900,35		
* Fournis débiteurs, avances et acomptes	439 110,39		439 110,39	287 353,80		
* Clients et comptes rattachés	201 543 554,15	113 049 786,83	88 493 767,32	108 866 631,10		
* Personnel	22 733,91		22 733,91	6 754,12		
* Etat	13 304 963,57		13 304 963,57	17 523 850,33		
* Comptes d'associés	0,00		0,00	0,00		
* Autres débiteurs	47 835 270,90		47 835 270,90	42 462 744,90		
* Comptes de régularisation - actif	381 870,24		381 870,24	761 728,14		
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	0,00		0,00	0,00		
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	188 118,03		188 118,03	66 914,91		
(Eléments circulants)						
TOTAL II (F+G+H+I)	322 149 952,69	113 049 786,83	209 099 165,86	239 621 248,20		
TRESORERIE - ACTIF						
* Chèques et valeurs à encaisser	79 698,99		79 698,99	2 038 859,73		
* Banques, T.G. et C.C.P.	1 210 508,99		1 210 508,99	3 932 712,69		
* Caisse, Régies d'avances et accreditifs	61 577,18		61 577,18	39 275,19		
TOTAL III	1 351 785,16		1 351 785,16	6 010 847,61		
TOTAL GENERAL I + II + III	968 512 525,88	564 163 842,81	404 348 682,07	453 638 262,49		

BILAN (PASSIF)

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

	PASSIF		EXERCICE		EXER. PREC.	
CAPITAUX PROPRES						
* Capital social ou personnel (1)			258 255 500,00	258 255 500,00		
* moins : actionnaires, capital souscrit non appelé - capital appelé						
* Primes d'émission, de fusion, d'apport			150 156 107,00	150 156 107,00		
* Ecarts de réévaluation			0,00	0,00		
* Réserve légale			4 572 204,49	4 572 204,49		
* Réserve d'investissement			31 800 186,90	31 800 186,90		
* Réserve volontaire			10 781 008,07	10 781 008,07		
* Report à nouveau			(393 888 982,76)	(366 178 863,55)		
* Résultats nets en instance d'affectation (2)			(40 674 157,78)	(27 710 129,21)		
* Résultat net de l'exercice (2)			(40 674 157,78)	(27 710 129,21)		
Total des capitaux propres (A)	(B)		21 001 855,92	61 676 013,70		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES						
* Subventions d'investissement						
* Provisions réglementées						
DETTES DE FINANCEMENT (C)			134 057 710,84	139 307 588,29		
* Emprunts obligataires						
* Autres dettes de financement			134 057 710,84	139 307 588,29		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES (D)						
* Provisions pour risques						
* Provisions pour charges						
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)						
* Augmentation des créances immobilisées						
* Diminution des dettes de financement						
TOTAL I (A+B+C+D+E)			155 059 566,76	200 983 601,99		
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)			112 297 522,19	106 857 422,06		
* Fournisseurs et comptes rattachés			43 791 853,72	46 849 277,50		
* Personnel			3 920 829,68	4 282 269,85		
* Organismes sociaux			5 598 169,98	5 416 946,12		
* Etat			30 051 114,90	32 401 872,82		
* Comptes d'associés			9 951 094,25	4 406 389,02		
* Autres créanciers			895 714,28	1 124 502,70		
* Comptes de régularisation - passif			18 088 745,38	12 376 164,25		
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET (G)			187 624,26	66 914,91		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)			397 387,02	192 116,15		
(Eléments circulants)						
TOTAL II (F+G+H)			112 882 533,47	107 116 453,12		
TRESORERIE - PASSIF						
* Crédits d'escompte			30 991 290,34	36 543 358,89		
* Crédits de trésorerie			54 139 844,01	51 770 101,69		
* Banques (soldes créditeurs)			51 275 448,49	57 224 746,80		
TOTAL III			136 406 582,84	145 538 207,38		
TOTAL GENERAL I + II + III			404 348 682,07	453 638 262,49		

(1) Capital personnel débiteur
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

	NATURE	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAL DE L'EXER.PREC. 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exer.prec. 2		
I PRODUITS D'EXPLOITATION					
* Ventes de marchandises (en l'état)					
* Ventes de biens et services produits					
Chiffres d'affaires		116 885 208,04	0,00	116 885 208,04	162 086 834,96
* Variation de stocks de produits (+/-) (1)		(9 030 762,66)		(9 030 762,66)	(43 282 264,77)
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même					
* Subventions d'exploitation					
* Autres produits d'exploitation					
* Reprises d'exploitation; transfert de charges					2 996 469,02
Chiffres d'affaires	TOTAL I	107 854 445,38		107 854 445,38	121 801 039,21
II CHARGES D'EXPLOITATION					
* Achats revendus (2) de marchandises					
* Achats consommés (2) de matières et fournitures		73 599 119,64	307 389,67	73 906 509,31	81 745 319,66
* Autres charges externes		11 723 202,05	276 431,05	11 999 633,10	12 393 581,79
* Impôts et taxes		910 180,85	15 000,00	925 180,85	884 520,16
* Charges de personnel		26 060 145,80		26 060 145,80	26 948 916,69
* Autres charges d'exploitation					1 478 936,83
* Dotations d'exploitation		19 727 339,55		19 727 339,55	31 869 882,04
TOTAL II	TOTAL II	132 019 987,89	588 820,72	(24 764 363,23)	(33 520 117,76)
III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
IV PRODUITS FINANCIERS					
* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		8 520,00		8 520,00	8 520,00
* Gains de change		282 030,48		282 030,48	171 151,01
* Intérêts et produits financiers				0,00	240 761,82
* Reprises financières; transfert de charges		66 914,91		66 914,91	141 548,06
TOTAL IV	TOTAL IV	357 465,39		357 465,39	561 980,89
V CHARGES FINANCIERES					
* Charges d'intérêts		14 962 425,95	55 592,75	15 018 018,70	18 631 369,80
* Pertes de change		421 753,28		421 753,28	294 882,08
* Autres charges financières					
* Dotations financières		187 624,26		187 624,26	66 914,91
TOTAL V	TOTAL V	15 571 803,49	55 592,75	15 627 396,24	18 993 166,79
VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)					
VII RESULTAT COURANT (III + VI)					
				(40 034 294,08)	(51 951 303,66)

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)
(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite

Exercice du 01.01.2014 au 31.12.2014

	NATURE	OPERATIONS		TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAL DE L'EXER.PREC. 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exer.prec. 2		
VIII RESULTAT COURANT (reports)				(40 034 294,08)	(51 951 303,66)
NON PRODUITS NON COURANTS					
* Produits des cessions d'immobilisation					20 000,00
* Subventions d'équilibre					
* Reprises sur subventions d'investissement					
* Autres produits non courants		9 624,81		9 624,81	27 090 498,86
* Reprises non courantes; transfert de charges					
TOTAL VIII	TOTAL VIII	9 624,81		9 624,81	27 110 498,86
IX CHARGES NON COURANTES					
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées					8 908,45
* Subventions accordées					
* Autres charges non courantes		63 560,51		63 560,51	1 912 427,96
* Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions					0,00
TOTAL IX	TOTAL IX	63 560,51	0,00	63 560,51	1 921 336,41
X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)				(53 935,70)	25 189 162,45
XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)				(40 088 229,78)	(26 762 141,21)
XII IMPOTS SUR LES RESULTATS				585 928,00	947 988,00
XIII RESULTAT NET (XI - XII)				(40 674 157,78)	(27 710 129,21)
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				108 221 535,58	149 473 510,96
<					

TABEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRIS			Montant fin exercice
		Exploitation	financières	non courantes	d'exploitation	financières	non courantes	
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
2 Provisions représentatives	-	-	-	-	-	-	-	-
3 Provisions durables pour risques et charges	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	138 171 578,48	4 878 208,35	-	-	-	-	-	113 083 286,83
5 Autres provisions pour risques et charges	66 914,91	187 624,26	-	-	-	-	-	157 824,26
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	107 220 493,39	4 878 208,35	187 624,26	-	66 914,91	-	-	113 237 411,09
TOTAL (A+B)	107 220 493,39	4 878 208,35	187 624,26	-	66 914,91	-	-	113 237 411,09

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Pris d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice	Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture / Situation nette	7 / 8 / 9
BANQUE POPULAIRE	BANQUE	13 462 307,00	0%	101 500,00	101 500,00	31/12/2013	8 520,00
TOTAL				101 500,00	101 500,00		8 520,00

TABEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL AU 31/12/13	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes organisés publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 536 324,76	1 536 324,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Prêts immobiliers	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres créances financières	1 536 324,76	1 536 324,76	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	263 527 503,16	0,00	263 527 503,16	0,00	0,00	13 304 963,57	4 312 112,79	35 960 191,29
- Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes	439 110,39	-	439 110,39	-	-	-	-	-
- Clients et autres créances	201 543 554,15	-	201 543 554,15	-	-	-	-	35 960 191,29
- Recouvrement	22 233,91	-	22 233,91	-	-	-	-	-
- Etat	13 304 963,57	-	13 304 963,57	-	-	13 304 963,57	-	-
- Comptes d'associés	0,00	-	0,00	-	-	-	-	-
- Autres débiteurs	47 835 270,90	-	47 835 270,90	-	-	-	4 312 112,79	-
- Comptes de régularisation - Actif	381 470,24	-	381 470,24	-	-	-	-	-

TABEAU DES DETTES

DETRES	TOTAL AU 31/12/13	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
DE FINANCEMENT	134 057 710,84	134 057 710,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts obligataires	134 057 710,84	134 057 710,84	-	-	-	-	-	-
DE PASSIF CIRCULANT	112 297 522,19	0,00	112 297 522,19	0,00	0,251 003,44	35 649 284,88	9 951 094,25	7 494 425,49
- Fournisseurs et comptes rattachés	43 791 853,72	-	43 791 853,72	-	6 251 073,44	-	-	7 494 425,49
- Clients créditeurs, avances et acomptes	0,00	-	0,00	-	-	-	-	-
- Etat	13 304 963,57	-	13 304 963,57	-	-	-	-	-
- Comptes d'associés	9 951 094,25	-	9 951 094,25	-	-	-	9 951 094,25	-
- Autres créditeurs	895 714,28	-	895 714,28	-	-	-	-	-
- Comptes de régularisation - Passif	18 000 745,38	-	18 000 745,38	-	-	-	-	-

TABEAU DES SURETES REELLES DONNES OU REÇUES

TIERS CREDITEURS DE TITRES DETRITES	Montant couvert par le titre	Nature (1)	Date et lieu d'attribution	Objet (2)-(3)	Valeur comptable nette de la sûreté (4) - sur organismes publics
Sûretés données					
BKCI	8 000 000,00	Nantissement	24/08/2009	MATRIEL ET OUTILS AGE	33 000,00
ATTIARWY ARABANK	4 000 000,00	Nantissement	24/08/2009	FOND DE COMMERCE	40 000,00
ATTIARWY ARABANK	8 000 000,00	Nantissement	05/02/2010	4 500 000	9 000,00
ATTIARWY ARABANK	8 000 000,00	Nantissement	15/11/2009	TT 0000000	40 000,00
BANQUE POPULAIRE	15 000 000,00	Nantissement	04/02/2010	PRODOTS ET MATIERES	11 000,00
BANQUE POPULAIRE	11 000 000,00	Nantissement	20/08/2010	FOND DE COMMERCE	30 000,00
ATTIARWY ARABANK - SGIB	30 000 000,00	Hypothèque	20/02/2010	TT 005567 TEPA 1	30 000,00
ATTIARWY ARABANK - SGIB	40 000 000,00	Hypothèque	20/02/2010	TT 005517 TEPA 2	30 000,00
ATTIARWY ARABANK - SGIB	8 000 000,00	Hypothèque	20/02/2010	TT 007445 30 000 01	30 000,00
ATTIARWY ARABANK - SGIB	30 000 000,00	Hypothèque	20/02/2010	TT 008046 30 000 02	30 000,00
ATTIARWY ARABANK - SGIB	20 000 000,00	Hypothèque	03/12/2012	TT 003713 TEPA 3	22 000,00
TOTAL	206 000 000,00				206 000 000,00
Sûretés reçues					

ENGAGEMENT FINANCIERS REÇUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice		
	Avant et fin	Après et fin	
- Avants et finitions	17 309 609,41	17 309 609,41	
- Engagement en matière de pensions de retraite et obligations similaires	-	-	
- Autres engagements donnés	-	-	
TOTAL	17 309 609,41	17 309 609,41	
Droit engagements à l'égard d'entreprises liées	-	-	
ENGAGEMENTS REÇUS		Montants Exercice	
		Avant et fin	Après et fin
- Avants et finitions	31 262 486,60	31 262 486,60	
- Autres engagements reçus	-	-	-
- Garantie de solvabilité de l'actif circulant (uniquement Société Consolidatrice Algérienne)	-	-	-
TOTAL	31 262 486,60	31 262 486,60	

TABEAU DE FINANCEMENT

MANNES	EXERCICE N		EXERCICE N-1		VARIATION A-B		
	€	€	€	€	€	€	
1 Financement institutionnel	133 092 566,76	260 788 601,09	43 924 035,33	-	0,00	0,00	
2 Montants immobilisés	103 092 732,09	207 595 068,66	104 502 336,57	-	14 098 434,67	0,00	
3 - FONDS DE ROULEMENT (A)	30 000 000,00	153 193 532,43	39 401 698,76	0,00	14 098 434,67	0,00	
4 Acquisitions	209 099 165,86	239 671 248,31	30 572 082,45	-	30 572 082,45	0,00	
5 Montants financiers	113 887 543,47	102 116 453,17	11 771 090,30	-	11 771 090,30	0,00	
6 - FONDS DE FINANCEMENT (B)	322 986 709,33	341 787 701,48	48 883 012,75	0,00	48 883 012,75	0,00	
7 - TRESORERIE NETTE (A-B)	282 716 709,33	188 405 831,00	94 333 686,77	0,00	94 333 686,77	0,00	
8 - TRESORERIE NETTE (A-B) (C)	282 716 709,33	188 405 831,00	94 333 686,77	0,00	94 333 686,77	0,00	
II. EMPLOIS ET RESSOURCES							
A. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE							
L'EXERCICE		EXERCICE N-1		EMPLOIS		RESSOURCES	
1 ALIÉNATIONS FINANCIÈRES (A)	25 825 026,58	3 298 846,70	22 526 179,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Cessions d'immobilisations corporelles	75 835 030,58	3 298 846,70	72 536 183,88	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Cessions d'immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Recettes diverses et variées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 ALIÉNATIONS FINANCIÈRES DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)	25 825 026,58	3 298 846,70	22 526 179,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Augmentations de capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 AUGMENTATIONS FINANCIÈRES DES DETTES DE FINANCEMENT (D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 AUGMENTATIONS FINANCIÈRES DES DETTES DE FINANCEMENT (E)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A-E)	25 825 026,58	3 298 846,70	22 526 179,88	0,00	0,00	0,00	0,00
B. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE							
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS FINANCIÈRES (F)		ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS FINANCIÈRES (G)		EMPLOIS		RESSOURCES	
1 Acquisitions d'immobilisations corporelles	495 696,67	90 730,00	404 966,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Acquisitions d'immobilisations financières	1 792,00	0,00	1 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Acquisitions d'immobilisations financières	413 949,57	90 730,00	323 219,57	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Augmentations de capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Subvention d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (H)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Remboursement des dettes de financement	5 249 877,45	10 583 239,40	5 333 361,95	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Exercices en non valeurs	258 000,00	0,00	258 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9 TOTAL II. EMPLOIS STABLES (F-H)	6 703 576,02	10 674 069,40	7 000 063,52	0,00	0,00	0,00	0,00
10 VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT (A-F)	18 111 450,56	19 374 717,30	11 233 661,13	0,00	0,00	0,00	0,00
11 VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT (G-H)	18 111 450,56	19 374 717,30	11 233 661,13	0,00	0,00	0,00	0,00
12 VARIATION DE LA TREASORERIE NETTE (C-D)	94 333 686,77	94 333 686,77	94 333 686,77	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	36 298 162,69	36 298 162,69	36 298 162,69	0,00	0,00	0,00	0,00

PRICE WATERHOUSE COOPERS

Price Waterhouse
101, Bd Messaoui Khadra
20000 Casablanca

KPMG

KPMG
40, Boulevard Anfa
Casablanca

MED PAPER S.A.

ATTESATON DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTÉ DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2014

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de la société MED PAPER S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014. Cette situation provisoire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant DH 21 001 850 dont une perte nette de DH 40 674 158 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

Nous avons effectué notre mission selon les normes requises par la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des vérifications avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

- Certaines charges avaient été reconstituées en 2010 par la société à l'un de ses actionnaires mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER une avance de trésorerie de DH 0,9 millions non reconnue par MED PAPER. En l'absence d'un accord des deux parties, sur ces opérations, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.
- La Société a fait l'objet le 25 mai 2009 d'un contrôle fiscal au titre des exercices clos les 31 mars 2005, 2006, 2007 et 2008, concernant la société ex-SAFIRPAC. Après remise en cause par MED PAPER des notifications, la Commission Nationale de Recours Fiscaux avait rendu sa décision au cours de l'exercice 2013 en arrêtant le montant du redressement hors pénalités et majorations de retard à environ DH 3,7 millions. Cependant, la Société a rejeté la totalité des chefs de redressement et n'a constaté aucune provision au titre de ce contrôle fiscal. Au cours de l'exercice 2014, la Société a introduit ce contentieux devant le Tribunal Administratif. A ce stade et en attendant l'issue de ce contentieux, nous ne sommes pas en mesure de connaître l'impact final de ce contrôle sur les états de synthèse de la Société au 31 décembre 2014.
- La Société intègre, pour le calcul du coût de production de ses stocks de produits finis, les charges liées à la sous-activité occasionnée par les arrêts fréquents de la production qui, selon le Code Général de Normalisation Comptable marocain, ne sont pas incorporables au coût de production. La valeur des stocks de produits finis et en cours de la Société figurant à l'actif de la Société au 31 décembre 2014 ainsi que la situation nette de la Société à cette date seraient ainsi surestimés d'environ DH 4,6 millions avant impôts.
- Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'absence des situations décrites aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous fassent penser que la situation provisoire, énoncée, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER S.A. arrêtée au 31 décembre 2014, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.
- Sans remettre en cause ce qui précède, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

Suite à la fusion-absorption par la société Paperera de Tetuan S.A. (MED PAPER SA) de la société SAFIRPAC et afin de finaliser la cession effectuée en 2008 par MED PAPER au profit de la société DYAR AL MANSOUR de terrain sur lequel se trouvait l'ensemble de l'outil industriel du site de Tétouan, un protocole d'accord a été signé le 24 décembre 2013, suivant un acte notarié enregistré à Rabat en date du 7 janvier 2014, entre, d'une part, MED PAPER et d'autre part le Groupe CDG composé de la société DYAR AL MANSOUR, de la société CELLULOSE DU MAROC et de la CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION. Ce protocole d'accord concerne la proposition d'achat par le Groupe CDG d'un terrain sis à Casablanca et appartenant à MED PAPER, avec possibilité d'une datation en paiement et moyennant un prix de DH 32,5 millions, auquel s'ajouterait le montant de DH 30 millions restant dû par la société DYAR AL MANSOUR à MED